

## Plan d'action 2005-2008 pour l'enseignement d'ESL de la maternelle au secondaire 4

Recommandation	Progrès accomplis jusqu'ici	Plan de mise en œuvre : 2005-2008
<p><b>1. Que le Ministère crée un cadre provincial d'élaboration des programmes d'ESL M-S4 qui pourrait comprendre les documents suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un énoncé de politique fondé sur l'idée que l'apprentissage d'ESL est l'apprentissage d'une langue additionnelle et prévoyant des programmes de transition pour les élèves qui apprennent l'anglais en tant que langue seconde;</li> <li>• un protocole provincial d'accueil et d'évaluation des élèves de la maternelle au secondaire 4 d'ESL , accompagné d'outils de dépistage, d'évaluation initiale et de suivi;</li> <li>• un programme d'études provincial M-S4 d'ESL (document d'accompagnement), qui servirait de guide pour adapter et différencier les méthodes d'enseignement correspondant aux différents stades de développement en ESL, et pour concevoir des programmes et des cours spécialisés d'ESL ;</li> <li>• un document de soutien et des exemples de plans d'études personnalisés pour les élèves d'ESL du niveau secondaire, afin d'appuyer la mise en œuvre des cours d'ESL ou des cours portant la désignation « E »;</li> <li>• une série de cours provinciaux d'ESL du niveau secondaire, pour les nouveaux arrivants et les élèves étrangers;</li> </ul>	<p>Mise en œuvre amorcée en novembre 2004.</p> <p>Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse collaborera avec le ministère du Travail et de l'Immigration pour adopter la nouvelle expression, « anglais langue additionnelle » (ALA), pour désigner la programmation de l'apprentissage de l'anglais destinée aux apprenants dont cette langue n'est pas la ou une des langues <i>secondes</i> (niveau de la maternelle à S4 et dans les programmes pour adultes).</p> <p>Formation, en décembre 2004, d'une équipe qui rédigera le nouveau guide.</p> <p>Une équipe a été formée en décembre 2004 pour élaborer le nouveau document d'accompagnement.</p> <p>Le travail sur un document de soutien provisoire a commencé; il devrait être publié en septembre 2005.</p> <p>Le cours Senior 4 <i>ESL for Academic Success</i> (L'ALS au secondaire 4 : gage de réussite scolaire) doit être mis à l'essai en automne 2005.</p>	<p>Publier la politique à temps pour l'année scolaire 2005-2006.</p> <p>Terminer la version finale d'ici le 31 décembre 2005. En 2006, publication et organisation de sessions de mise en application sur le terrain.</p> <p>Terminer la version finale d'ici le 31 décembre 2005. La publication du document et l'organisation de sessions de mise en application sur le terrain auront lieu en 2006, parallèlement à des sessions sur les lignes directrices concernant l'accueil initial et l'évaluation des apprenants inscrits à un programme d'ESL.</p> <p>Mise à l'essai pendant l'année scolaire 2005-2006 et finalisation en 2006-2007.</p> <p>Mettre à l'essai le cours « S4 ESL for Academic Success » en 2005-2006. Adapter le cours pilote au nouveau programme d'ESL en 2006. Commencer à travailler sur d'autres cours d'ESL pour le secondaire, pendant l'année scolaire 2005-2006, et terminer ce travail avant le début de l'année scolaire 2006-2007.</p> <p>D'autres cours pour le secondaire seront élaborés.</p>

**2. Que le Ministère collabore avec les écoles, les organismes autochtones et les collectivités pour aborder la question de la diversité linguistique des apprenants autochtones en :**

- établissant un groupe provincial chargé de faire de la recherche et des analyses sur la diversité linguistique des élèves autochtones du Manitoba et sur la question de l'anglais *second dialecte* (ESD), et de rédiger un document de soutien pour les écoles et les enseignants sur la diversité linguistique des élèves autochtones et sur les meilleures méthodes d'élaboration de programmation et d'enseignement. Ce projet comprendrait le rassemblement et l'analyse des données pertinentes sur les élèves, l'étude des textes publiés à ce sujet, la consultation des écoles et la récolte d'exemples de pratiques exemplaires utilisées au Manitoba et ailleurs;
- concevant des ressources et des mécanismes de soutien appropriés et tenant compte des réalités culturelles notamment en ce qui concerne la création d'un protocole ou d'un outil de dépistage permettant d'évaluer la diversité linguistique des apprenants autochtones fréquentant l'école élémentaire;
- encourageant et aidant les divisions scolaires à mettre en œuvre des initiatives axées sur la réussite scolaire des élèves autochtones, pour répondre aux besoins d'apprentissage des élèves autochtones (ESL, ESD et langues autochtones).

On a commencé à donner suite à cette recommandation en décembre 2004.

Des consultations et des discussions se poursuivent; elles visent à trouver des organismes partenaires et à mettre sur pied une équipe de projet.

L'élaboration dans ce domaine reflètera des constatations issues de la recherche sur la diversité linguistiques des apprenants autochtones et des consultations subséquentes.

Terminer la recherche et publier les résultats en décembre 2006 au plus tard.

En 2006, élaborer un plan de mise en œuvre qui prendra en compte les constatations issues du projet de recherche sur la diversité linguistique des apprenants autochtones.

En 2006, lancement parallèlement à l'initiative antérieure. Faire le lien avec le plan de mise en œuvre de 2006-2007.

<p><b>3. Que le Ministère précise pour quelle programmation et quels mécanismes de soutien les fonds destinés à l'ESL peuvent être utilisés, et qu'il étudie la possibilité d'augmenter le financement prévu pour la programmation d'ESL au cours des prochaines années en :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prolongeant la période où les élèves peuvent avoir droit aux fonds;</li> <li>• accroissant les fonds octroyés pendant la première année où l'élève a droit à une aide financière;</li> <li>• établissant un processus de présentation de rapports portant sur plusieurs périodes, dans le cas des élèves d'ESL et ayant droit aux fonds;</li> <li>• créant une subvention de soutien aux nouveaux arrivants dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, afin d'encourager l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'ESL pour les apprenants ayant de grands besoins parce qu'ils sont réfugiés, qu'ils viennent de pays dévastés par la guerre, ont une scolarité limitée et des lacunes scolaires et qu'ils ont une littératie peu développée dans leur langue maternelle;</li> <li>• améliorant une base de données provinciale sur les apprenants d'ESL, afin de faciliter l'évaluation et le suivi de ces personnes.</li> </ul>	<p>Les fonds offerts par le biais de la subvention aux élèves inscrits à un programme d'ESL sont passés à 750 \$ par élève inscrit à temps plein; ils étaient de 660 \$ quand l'examen de la programmation d'ELS a commencé.</p> <p>On est en train d'élaborer de nouvelles politiques et lignes directrices sur l'aide restructurée accordée pour l'ESL.</p> <p>On a mis sur pied une équipe de projet pour mener des recherches sur la question. Une enquête exécutée auprès de sept écoles du S4 a pris fin en septembre 2004. Un rapport provisoire doit paraître en mars ou en avril 2005.</p>	<p>Restructurer le Programme de subventions aux élèves d'ESL, en se fondant sur les recommandations du Comité d'examen de la programmation d'ESL.</p> <p>À l'automne 2005, on prévoit de publier les nouvelles politiques et des détails sur la mise en œuvre du Programme restructuré de subventions aux élèves d'ESL.</p> <p>} Ces trois mesures d'amélioration du régime de financement serviront de base à la restructuration du Programme de subventions susmentionné. Le programme restructuré est censé être mis en œuvre en 2006-2007.</p> <p>En 2005, organiser un symposium et des consultations provinciaux sur l'adoption d'une programmation efficace et sur les mesures à prendre pour répondre aux besoins des adolescents et des jeunes adultes réfugiés et issus de pays ravagés par la guerre; besoins qui se rapportent aussi à l'ESL et au fait que leurs études ont été interrompues. Élaborer des lignes directrices sur cette nouvelle subvention, après le symposium et les consultations, et en planifier la mise en œuvre d'ici 2006-2007 ou 2007-2008.</p> <p>Cela fera partie de la restructuration du Programme de subventions susmentionné et sera fonction des lignes directrices sur l'accueil, l'évaluation et le suivi des apprenants inscrits à un programme d'ESL (voir la recommandation n° 1).</p>
<p><b>4. Que le Ministère exige des divisions scolaires qu'elles aient des politiques et/ou des protocoles officiels et qu'il encourage l'inclusion de l'ESL dans les plans des divisions et des écoles.</b></p>		<p>Mise en œuvre en 2006. Intégrer ce besoin dans la restructuration du Programme de subventions susmentionné (voir la recommandation n° 3), dans l'élaboration des lignes directrices sur l'accueil, l'évaluation et le suivi des apprenants d'ESL (voir la recommandation n° 1), et dans le processus annuel de planification et de présentation des rapports (divisions et écoles).</p>

**5. Que le Ministère fournisse les services de conseillers pédagogiques en ESL aux divisions scolaires et aux écoles pour les aider à créer des politiques, des protocoles et des modèles concernant la programmation d'ESL et à mettre en œuvre des protocoles et des processus d'accueil et de suivi d'ESL.**

- ▶ Aider les divisions/écoles à mettre en œuvre le protocole provincial d'accueil et d'évaluation des apprenants d'ESL.
- ▶ Améliorer les services en matière d'ESL offerts par des conseillers pédagogiques du Ministère, pour appuyer les divisions scolaires et les écoles.

L'élaboration d'un « cours » Internet de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants a commencé.

Élaborer les lignes directrices sur l'accueil, l'évaluation et le suivi des apprenants d'ESL et en commencer la mise en application en 2006, pour permettre d'organiser des sessions de développement professionnel à l'intention des enseignants et des sessions de suivi.

Améliorer les services offerts par les conseillers pédagogiques relatifs à l'ESL offerts dans le Ministère, en créant une équipe de soutien du perfectionnement professionnel des enseignants d'ESL, qui comprendra des membres de l'Équipe d'élaboration du programme d'études ESL et d'autres enseignants des diverses écoles, et en attribuant des contrats pour les projets particuliers. Mettre sur pied l'équipe de perfectionnement professionnel des enseignants d'ESL en janvier 2006.

Offrir sur le Web des possibilités d'apprentissage qui facilitent l'accès au perfectionnement professionnel dans le domaine de l'ESL. En septembre 2005, faire l'essai du « cours » Internet de perfectionnement professionnel des enseignants d'ESL offert aux personnes n'ayant pas d'expérience en enseignement de l'ESL. D'autres possibilités seront offertes en fonction des besoins.

En septembre 2005, former un réseau informatisé des enseignants d'ESL. Cela leur permettra de se soutenir mutuellement et de partager leurs expériences et leurs réussites.

Prévoir d'organiser un institut provincial au cours de l'été 2006.

<p><b>6. Que le Ministère encourage les divisions scolaires à prendre d'autres moyens pour stimuler la planification de protocoles en matière d'ESL et renforcer leur capacité d'en élaborer. Parmi les moyens possibles, citons : créer des réseaux de perfectionnement professionnel pour les enseignants; constituer des collections de ressources et de documents; créer des postes de spécialiste en ESL si cela est jugé nécessaire.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collections de ressources et de documents.</li> <li>• Spécialiste en ESL.</li> </ul>	<p>Cette initiative sera réalisée parallèlement à la mise en œuvre des recommandations n<sup>os</sup> 1 à 3.</p>	<p>Offrir des sessions régulières d'orientation et des ateliers aux administrateurs des divisions scolaires et des services aux élèves, pendant les trois ans que durera la mise en œuvre du Plan d'action.</p> <p>Le personnel du Ministère se réunira avec des équipes des divisions, en fonction des demandes, pour les aider à planifier la politique et les programmes relatifs à l'ESL.</p>
<p><b>7. Que le Ministère collabore avec Travail et Immigration Manitoba, les organismes d'établissement des immigrants, les divisions scolaires et les écoles, afin d'améliorer la capacité en matière d'évaluation des compétences en langue maternelle.</b></p>		<p>Mettre sur pied une équipe qui étudiera cette question en collaboration avec Travail et Immigration Manitoba tard dans l'année scolaire 2005-2006.</p>
<p><b>8. Que le Ministère collabore avec des organismes partenaires pour améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel relativement à l'ESL , à la lutte contre le racisme et à l'enseignement multiculturel, et pour encourager les facultés d'éducation à mieux préparer les futurs enseignants à travailler avec des élèves de différentes origines linguistiques et culturelles.</b></p>		<p>Donner suite à la recommandation parallèlement à des initiatives connexes décrites dans <u>Diversité et équité en éducation : Plan d'action pour l'équité ethnoculturelle</u>, qui est en cours d'élaboration.</p> <p>D'autres détails seront annoncés plus tard.</p>

**9. Que le Ministère collabore avec le ministère du Travail et de l'Immigration et avec les divisions scolaires et les écoles afin de concevoir, au niveau des divisions et des écoles, des projets pour améliorer l'accueil initial et l'établissement des élèves nouvellement arrivés. Pour cela, il faudrait, par exemple, renforcer les rapports avec les agents d'établissement dans les écoles, dresser un profil scolaire et linguistique des nouveaux arrivants, offrir des possibilités de formation professionnelle aux élèves réfugiés et venant de pays dévastés par la guerre, et rédiger des documents de soutien multilingues pour les parents.**

- ▶ Renforcer les relations avec les agents d'établissement et les écoles où il y a beaucoup d'élèves nouvellement arrivés au Manitoba.
- ▶ Élaborer et mettre en œuvre un formulaire servant à guider le développement de profils scolaires et linguistiques pour aider à faire l'évaluation initiale et le premier placement des élèves nouvellement arrivés.
- ▶ Offrir des possibilités de perfectionnement professionnel.
- ▶ Élaborer des documents de soutien multilingues sur le système éducationnel manitobain et l'ESL, à l'intention des parents.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et Travail et Immigration Manitoba sont résolus à collaborer ensemble. Le personnel de ce dernier ministère a été ou sera invité à faire partie des équipes suivantes :

- l'équipe chargée d'élaborer le programme d'ESL M-S4 (recommandation n° 1);
- l'équipe formée pour entreprendre des recherches sur les besoins des adolescents et des jeunes adultes réfugiés et issus de pays ravagés par la guerre, besoins qui se rapportent à l'ESL et au fait que leurs études ont été interrompues (voir la recommandation n° 3);
- l'équipe consultative provinciale sur l'ESL enseigné de la maternelle au secondaire 4 (voir la recommandation no 11).

Des discussions sont entreprises. D'autres détails suivront à mesure que les plans évolueront.

}

<p><b>10. Que le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle et le ministère du Travail et de l'Immigration, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, forment un groupe de travail pour élaborer une stratégie provinciale destinée à améliorer les possibilités de recevoir une formation professionnelle, de faire des études et d'apprendre l'ESL , dans le cas des apprenants adultes dont l'anglais est la langue seconde et dans celui des élèves entrant dans le système à un âge plus avancé que la normale, ces deux groupes de personnes devant peut-être remplir les conditions d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires au Manitoba.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les possibilités de s'inscrire à des programmes d'ESL pour les apprenants fréquentant un centre d'apprentissage pour adultes.</li> </ul>		<p>Lancer une initiative dans le contexte des recommandations n<sup>os</sup> 1, 3 et 11. D'autres détails seront fournis plus tard.</p>
<p><b>11. Que le Ministère forme un comité consultatif chargé de fournir des conseils et des commentaires sur l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan d'action.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre sur pied le comité consultatif.</li> </ul>	<p>On a formulé les critères d'adhésion au groupe consultatif sur l'ESL de la maternelle au secondaire 4. Les lettres invitant les groupes partenaires à désigner des représentants seront envoyées en juin 2005.</p>	<p>Constituer au printemps 2005 l'équipe consultative qui fonctionnera pendant les trois ans que durera la mise en oeuvre du Plan d'action.</p>